

# 1804-2020 : de la soumission à la libération

1804

Le Code civil consacre l'incapacité juridique totale de la femme mariée.

1881

Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire, public et laïc, ouvert aux filles comme aux garçons.

1924

Les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques pour les garçons et les filles, entraînant l'équivalence entre les baccalauréats masculin et féminin.

1944

Les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité.

1946

Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes dans tous les domaines.

1975

La loi du 11 juillet instaure le divorce par consentement mutuel.

1981

Création d'un ministère des Droits de la femme.

1995

Création d'un Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

2001

Suppression de l'autorisation parentale pour l'accès des mineures à la contraception.

2006

L'âge légal du mariage, antérieurement fixé à 15 ans pour les femmes, est désormais identique à celui des hommes (18 ans).

2010

Loi du 9 juillet instaurant le délit de harcèlement moral au sein du couple.

2017

Le 13 octobre, lancement sur les réseaux sociaux des mots-dièse #BalanceTonPorc et #MeToo encourageant les femmes victimes d'agression ou de harcèlement sexuels à faire part de leurs témoignages.

2020

Le 30 juillet, loi visant à protéger les victimes de violences conjugales. Les professionnels de santé sont autorisés à déroger au secret médical quand la victime de violences conjugales est en danger immédiat.

Gratuité de la contraception aux mineures de moins de 15 ans.